



COMMUNE DE BELCASTEL

ARRÊTÉ N° 2026-29
OBJET : NOMINATION DU MANDATAIRE
MUSEE DE LA MAISON DE LA FORGE ET DES ANCIENS METIERS

ARRETE PUBLIE SUR LE SITE INTERNET DE LA
COMMUNE DE BELCASTEL LE

29/04/2026

Le Maire de Belcastel

Vu la délibération en date du 19 juin 2022 instituant une régie de recettes pour l'activité d'encaissement des entrées au musée de la Maison de la forge et des Anciens Métiers ;

Vu l'avis conforme du comptable public assignataire en date du 28/04/2026 ;

Vu l'avis conforme du régisseur en date du 28/04/2026 ;

DECIDE

ARTICLE 1 – Monsieur Axel PESSEMIER, est nommé mandataire de la régie, pour le compte et sous la responsabilité du régisseur de la régie de recettes pour l'activité d'encaissement des entrées au Musée de la Maison de la forge et des Anciens Métiers, avec pour mission d'appliquer exclusivement les dispositions prévues dans l'acte de création de celle-ci, du 01/05/2026 au 30/09/2026 inclus.

ARTICLE 2 – Le mandataire ne doit pas percevoir de sommes pour des produits autres que ceux énumérés dans l'acte constitutif de la régie, sous peine de s'exposer aux poursuites disciplinaires et aux poursuites pénales prévues par l'article 432-10 du code pénal.

- Il doit les encaisser selon les modes de recouvrement prévus par l'acte constitutif de la régie.

ARTICLE 3 – Le mandataire est tenu d'appliquer les dispositions de l'instruction interministérielle n°06-031-A-B-M du 21 avril 2006 relative à l'organisation, au fonctionnement et au contrôle des régies des collectivités territoriales et de leurs établissements publics.



COMMUNE DE BELCASTEL

FAIT à Belcastel, le 29/04/2026

SIGNATURES PRECEDEES DE LA FORMULE MANUSCRITE "VU POUR ACCEPTATION "

LE MAIRE :

LE REGISSEUR TITULAIRE :

LE MANDATAIRE :



Dans les 2 mois à partir de la notification du présent arrêté, vous pouvez entreprendre :

- un recours gracieux auprès de l'autorité territoriale,
et/ou

-un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Toulouse dans un délai de 2 mois, à compter de la présente publication par courrier postal

(68 rue Raymond IV, BP 7007, 31068 Toulouse Cedex 7 ; Téléphone : 05 62 73 57 57 ; Fax : 05 62 73 57 40) ou par le biais de l'application

informatique Télérecours, accessible par le lien suivant : <http://www.telerecours.fr>. »